## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARO

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

ID: 031-213103583-20230223-2023\_01\_09-DE





Extrait du registre des délibérations d CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Montastruc-la-Conseillère Séance ordinaire du 23 février 2023

Convocation envoyée le 17 février 2023

Délibération N° 2023\_01\_09

## Objet: Reversement de droits de place au profit de l'ASPAM

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastrucla-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

<u>Présents</u>: CAPEL Jean-Baptiste, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, LAURENS Mireille, CHAUBET Sandrine, FORTIER Daniel, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Hervé, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal (arrivée à 20h49), RIUS Jean, SENHADJI Nabila

## **Procurations:**

Véronique MILLET donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à William LASKIER

Philippe LALANNE donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Sandrine GRELET

Mania LE NIVET donne pouvoir à Mireille LAURENS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Médéric GAUTIER donne pouvoir à Nabila SENHADJI

Absents: CADOZ Patricia

Secrétaire de séance : MAUCOUARD Marjorie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des deux brocantes organisées par l'ASPAM en 2022, les droits de place encaissés s'élèvent à 544€.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Montastruc (ASPAM) ayant œuvré activement à l'organisation et à la réussite de ces brocantes, il est proposé au Conseil Municipal de leur reverser la totalité des droits de place.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

**Article 1** : le Conseil Municipal décide de verser la totalité des droits de place encaissés à l'occasion de la brocante à l'ASPAM.

Article 2 : les sommes nécessaires sont inscrites au compte 65748 du budget 2023.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		22

Le Maire,

Jean-Baptiste CAPEL

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



ID: 031-213103583-20230223-2023\_01\_09-DE